

REGLEMENT PATINAGE ARTISTIQUE ADULTES

Le patinage artistique pour les Adultes se décompose en 5 catégories d'âge :
Pour la saison 2010-2011 :

- a) Catégorie « jeunes adultes »
Né entre le 1^{er} juillet 1982 et le 30 juin 1992
- b) Catégorie « 1 »
Né entre le 1^{er} juillet 1974 et le 30 juin 1982
- c) Catégorie « 2 »
Né entre le 1^{er} juillet 1964 et le 30 juin 1974
- d) Catégorie « 3 »
Né entre le 1^{er} juillet 1954 et le 30 juin 1964
- e) Catégorie « 4 »
Né entre le 1^{er} juillet 1939 et le 30 juin 1954

PROGRAMME LIBRE PATINAGE ARTISTIQUE INDIVIDUEL

Cette épreuve consiste en l'exécution d'un programme libre bien équilibré. Les durées de programmes seront chronométrées.

(Les dames sont autorisées à porter des tenues sans jupettes, par contre les messieurs devront porter un pantalon et non des collants).

1. Libre Artistique Individuel Masters : Temps Maximum 3mn 10s

Un compétiteur en catégorie libre artistique individuel Masters doit présenter un programme bien équilibré contenant:

Un maximum de sept (7) éléments sauts dont un de type Axel. Les simples, doubles et triples sauts sont autorisés.

- Une combinaison de sauts peut être constituée du même ou d'un autre saut simple, double ou triple. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une des combinaisons de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés maximum, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés maximum.
- Une séquence de sauts peut être constituée de n'importe quel nombre de sauts ayant n'importe quel nombre de tours liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme le saut de Mazurka, etc. et/ou bonds se suivant immédiatement les uns les autres tout en maintenant le rythme du saut (genou) ; Il ne peut y avoir de pas/retournement, croisée ou poussée durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant la plus forte valeur de base compteront. Il faut noter que l'exécution d'un demi-boucle (thorren) en combinaison avec n'importe quel autre saut sera considéré comme une combinaison de sauts.
- Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.
- Un maximum de trois (3) pirouettes, dont l'abréviation est différente, l'une d'entre elles étant obligatoirement une pirouette combinée avec un changement de pied, et une autre étant obligatoirement une pirouette sautée. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : cinq (5) tours pour la pirouette sautée sans changement de pied après réception, cinq (5) tours pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied, cinq (5) tours pour la pirouette combinée sans changement de pied et huit (4+4) tours pour la pirouette combinée avec changement de pied.
Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.
- Un maximum d'une (1) séquence de pas chorégraphique (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence de spirales chorégraphique.
- Pour être comptabilisés, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes.
Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas chorégraphique ou d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique.

Les séquences de pas ou de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 3 min. 10 sec. Maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6



2. Libre Artistique Individuel Or : Temps Maximum 2mn 40s

Un compétiteur en catégorie libre artistique individuel Or doit présenter un programme bien équilibré contenant:

Un maximum de six (6) éléments sauts constitués de simples ou doubles sauts (incluant l'axel simple) à l'exception des double Flip, double Lutz et double Axel. Les triples sauts ne sont pas permis.

- Une combinaison de sauts peut être constituée du même ou d'un autre saut simple ou double avec les exclusions ci-dessus. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une des combinaisons de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés maximum, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés maximum.
- Une séquence de sauts peut être constituée de n'importe quel nombre de sauts simples ou doubles exclusion faite du double Flip, du double Lutz, du double Axel et de tous les triples liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme le saut de Mazurka, etc. et/ou bonds se suivant immédiatement les uns les autres tout en maintenant le rythme du saut (genou) ; Il ne peut y avoir de pas/retournement, croisée ou poussée durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant la plus forte valeur de base compteront. Il faut noter que l'exécution d'un demi-boucle (thorren) en combinaison avec n'importe quel autre saut sera considéré comme une combinaison de sauts.
- Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.
- Un maximum de trois (3) pirouettes, dont l'abréviation est différente, l'une d'entre elles étant obligatoirement une pirouette combinée avec un changement de pied, et une autre étant obligatoirement une pirouette sautée. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : quatre (4) tours pour la pirouette sautée sans changement de pied après réception, quatre (4) tours pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied et huit (4+4) tours pour la pirouette combinée avec changement de pied.
Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.
- Un maximum d'une (1) séquence de pas chorégraphique (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence de spirales chorégraphique.
- Pour être comptabilisés, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes.
Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas chorégraphique ou d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique.
- Les séquences de pas ou de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score comme telles.

Durée de 2 min. 40 sec. Maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6



3. Libre Artistique Individuel Argent : Temps Maximum 2mn 10s

Un compétiteur en catégorie libre artistique individuel Argent doit présenter un programme bien équilibré contenant:

Un maximum de cinq (5) éléments sauts. L'Axel simple ou tout autre saut simple sont autorisés. Les doubles ou triples sauts ne sont pas permis.

- Une combinaison de sauts peut être constituée du même ou d'un autre saut simple ou double avec les exclusions ci-dessus. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une des combinaisons de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés maximum, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés maximum.
- Une séquence de sauts peut être constituée de n'importe quel nombre de sauts simples liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme le saut de Mazurka, etc. et/ou bonds se suivant immédiatement les uns les autres tout en maintenant le rythme du saut (genou) ; Il ne peut y avoir de pas/retournement, croisée ou poussée durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant la plus forte valeur de base compteront. Il faut noter que l'exécution d'un demi-boucle (thorren) en combinaison avec n'importe quel autre saut sera considéré comme une combinaison de sauts.
- Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.
- Un maximum de trois (3) pirouettes, dont l'abréviation est différente, l'une d'entre elles étant obligatoirement une pirouette combinée. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) tours pour la pirouette sautée sans changement de pied après réception, trois (3) tours pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied, quatre (4) pour la pirouette combinée sans changement de pied et huit (4+4) tours pour la pirouette combinée avec changement de pied.
- Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.
- Un maximum d'une (1) séquence de pas chorégraphique (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence de spirales chorégraphique couvrant au moins 50% du schéma usuel (demie serpentine ou demie ligne droite) et dans le cas d'une séquence de pas circulaire, un cercle complet couvrant la moitié de la surface de la glace
- Pour être comptabilisés, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes.
Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas chorégraphique ou d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique.
- Les séquences de pas ou de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 2 min. 10 sec. Maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6



4. Libre Artistique Individuel Bronze : Temps Maximum 1mn 40s

Un compétiteur en catégorie libre artistique individuel Bronze doit présenter un programme bien équilibré contenant:

Un maximum de quatre (4) éléments sauts. Seuls les sauts simples sont autorisés. L'Axel ou les doubles ou les triples sauts ne sont pas permis.

- Une combinaison de sauts peut être constituée du même ou d'un autre saut simple ou double avec les exclusions ci-dessus. Il peut y avoir 3 combinaisons de sauts ou séquences de sauts dans le programme libre. Une des combinaisons de sauts pourra être composée de trois (3) sauts répertoriés maximum, les deux autres combinaisons pourront être composées de deux (2) sauts répertoriés maximum.
- Une séquence de sauts peut être constituée de n'importe quel nombre de sauts simples liés entre eux par des sauts non répertoriés, comme le saut de Mazurka, etc. et/ou bonds se suivant immédiatement les uns les autres tout en maintenant le rythme du saut (genou); Il ne peut y avoir de pas/retournement, croisée ou poussée durant la séquence. Cependant seuls les deux sauts ayant la plus forte valeur de base compteront. Il faut noter que l'exécution d'un demi-boucle (thorren) en combinaison avec n'importe quel autre saut sera considéré comme une combinaison de sauts.
- Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule fois. Cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.
- Un maximum de deux (2) pirouettes, dont l'abréviation est différente. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) tours pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied, quatre (4) pour la pirouette combinée sans changement de pied et huit (4+4) tours pour la pirouette combinée avec changement de pied.

Les pirouettes sautées ne sont pas permises.

Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

- Un maximum d'une (1) séquence de pas chorégraphique (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence de spirales chorégraphique couvrant au moins 50% du schéma usuel (demi serpentine ou demi ligne droite) et dans le cas d'une séquence de pas circulaire, un cercle complet couvrant la moitié de la surface de la glace
- Pour être comptabilisés, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes.
- Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas chorégraphique ou d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique.
- Les séquences de pas ou de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 1 min. 40 sec. Maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6

5. Libre Artistique Individuel Acier : Temps Maximum 1mn 40s

Un compétiteur en catégorie libre artistique individuel Acier doit présenter un programme bien équilibré contenant:

Un maximum de trois (3) éléments sauts. Seul le simple salchow ou simple boucle piqué sont autorisés. Les autres sauts simples ou les doubles ou les triples sauts ne sont pas permis.

- Les combinaisons ou séquences de sauts sont interdites.
- Chaque saut solo ne peut être répété qu'une seule fois.
- Les sauts non répertoriés peuvent être inclus dans le programme en tant que pas de liaisons.
- Un maximum d'une (1) pirouette. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) tours pour la pirouette simple sans changement de position ni de pied.

Les pirouettes avec changement de pied ou combinée ou sautées ne sont pas permises.

Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.

- Un maximum d'une (1) séquence de pas chorégraphique (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence de spirales chorégraphique couvrant au moins 50% du schéma usuel (demie serpentine ou demie ligne droite) et dans le cas d'une séquence de pas circulaire, un cercle complet couvrant la moitié de la surface de la glace
- Pour être comptabilisés, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes.

Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas chorégraphique ou d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique.

- Les séquences de pas ou de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 1 min. 40 sec. Maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6

PROGRAMME LIBRE PATINAGE ARTISTIQUE COUPLE

Cette épreuve consiste en l'exécution d'un programme libre. Chaque couple sera composé d'un monsieur et d'une dame. Le monsieur patinera en tant qu'homme et la dame patinera en tant que femme.

(Les dames sont autorisées à porter des tenues sans jupettes, par contre les messieurs devront porter un pantalon et non des collants).

1. Couple artistique Masters: La musique ne doit pas excéder 3mn 10s

Un programme bien équilibré en Masters couple artistique peut contenir:

- Un maximum de trois (3) portés différents dont l'un peut être un twist lift.
- Un maximum de deux (2) sauts lancés (simples ou doubles).
- Un maximum de deux (2) sauts solo. Les simples, doubles ou triples sont autorisés. Un saut solo ne peut être répété qu'une seule fois et cette répétition doit être faite dans une combinaison ou une séquence de sauts.
- Un maximum d'une (1) combinaison de sauts qui pourra être composée de trois (3) sauts maximum ou d'une (1) séquence de sauts (dans la séquence, seuls les deux sauts ayant les valeurs de base les plus élevées seront notés).
- Un maximum d'une (1) pirouette en couple (pirouette couple ou pirouette couple combinée). Un nombre de tours minimum est requis pour chaque type de pirouette : quatre (4) pour une pirouette en couple sans changement de pied et trois (3) tours sur chaque pied pour une pirouette en couple combinée. Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours dans chaque position ou la position ne sera pas comptée.
- Un maximum d'une (1) pirouette individuelle ou pirouette combinée individuelle. Un nombre minimum de tours est requis pour chaque type de pirouette : cinq (5) tours pour une pirouette sautée, cinq (5) tours pour une pirouette simple avec une position et quatre (4) tours sur chaque pied pour une pirouette combinée avec changement de pied. Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours par position sinon la position ne sera pas comptabilisée.
- Un maximum d'une (1) spirale de la mort ou d'une (1) spirale en pivot (position optionnelle). Au moins $\frac{3}{4}$ de tour en position de pivot pour l'homme est requis.
- Un maximum d'une (1) séquence de pas chorégraphique (circulaire, en ligne droite, en serpentine) ou d'une (1) séquence de spirales chorégraphique utilisant toute la surface de la glace.
- Pour être comptabilisés, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes.
Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de pas chorégraphique ou d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique.
- Les séquences de pas ou de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 3 min. 10 sec. Maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6

2. Couple artistique Adultes: La musique ne doit pas excéder 2mn 50s

Les couples devront patiner un programme bien équilibré qui met l'accent sur la capacité de patinage, le timing, l'unisson avec une utilisation complète de la surface de la glace. Il n'y a pas d'élément obligatoire mais les couples peuvent inclure jusqu'à huit (8) éléments parmi:

- Un maximum de deux (2) portés différents avec un minimum d'un demi-tour pour l'homme et d'un tour pour la dame. Les variations de position de la dame, les prises à une main ou sans main ainsi que les portés combinés ne sont pas permis. Les portés au dessus de la tête et les twist lifts ne sont pas permis.
- Un maximum d'un (1) saut solo. Seuls les sauts simples sont autorisés.
- Un maximum d'une (1) combinaison de sauts qui pourra être composée de trois (3) sauts maximum ou d'une (1) séquence de sauts (dans la séquence, seuls les deux sauts ayant les valeurs de base les plus élevées seront notées).
- Un maximum d'un (1) saut lancé (Seuls les sauts simples sont permis).
- Un maximum d'une (1) pirouette en couple (pirouette couple ou pirouette couple combinée). Un nombre de tours minimum est requis pour chaque type de pirouette : trois (3) pour une pirouette en couple et six (6) pour une pirouette en couple combinée. Il doit y avoir un minimum de deux (2) tours dans chaque position ou la position ne sera pas comptée.
- Un maximum d'une (1) spirale de la mort ou d'une (1) spirale en pivot (position optionnelle). Au moins $\frac{3}{4}$ de tour en position de pivot pour l'homme est requis.
- Un maximum d'une (1) séquence de spirales chorégraphique.
- Pour être comptabilisés, une séquence de spirales chorégraphique doit comprendre au moins deux (2) positions de pas moins de trois (3) secondes chacune ou de seulement une (1) position de pas moins de six (6) secondes.
Seule la première tentative d'exécution d'une séquence de spirales chorégraphique contribuera au score technique.
- Les séquences de spirales additionnelles ne compteront pas dans le score technique mais seront comptabilisées comme mouvements de patinage (transitions) et notées comme telles.

Durée de 2 min. 50 sec. Maximum mais peut-être moins.

Facteur de multiplication pour chaque composante de programme: 1.6

PROGRAMME DE CREATION DE PATINAGE ARTISTIQUE INDIVIDUEL

Durée de 1 min. 40 sec. Maximum mais peut-être moins. Les musiques chantées sont autorisées.

Les programmes de création de patinage artistique individuel seront jugés uniquement basés sur la présentation au travers des 5 composantes.

Il n'y aura pas de panel technique et aucune note technique ne sera donnée.

Les programmes de création de patinage artistique individuel sont des programmes de compétition qui doivent inclure des éléments de patinage artistique individuel.

- Au moins un (1) mais au maximum deux (2) sauts et
- au moins une (1) mais au maximum deux (2) pirouettes devront être inclus.
- L'axel ou les doubles sauts sont interdits.
- Les combinaisons de sauts ne sont pas autorisées.
- Le crédit pour les sauts et les pirouettes sera basé uniquement sur la capacité à exécuter de tels mouvements pour mettre en valeur le thème musical et accompagné la musique. Le crédit ne sera pas donné pour leur difficulté technique.

Tout élément au-delà des maximum ci-dessus seront jugés comme éléments illégaux (2.0 de déduction).

- S'il n'y a pas de saut ou de pirouette ou s'il y a un saut mais pas de pirouette ou vice versa, une déduction de 2.0 sera faite pour élément manquant. Le juge arbitre sera responsable de ces déductions.
- Les costumes devront être simples, réalisés avec goût et choisis pour mettre en valeur la performance en illustrant de façon appropriée le style de la musique et le thème.
- Les accessoires ne pourront pas être utilisés dans aucun programme de création de patinage artistique individuel. Tout objet tenu à la main qui est lâché pendant le programme sera considéré comme accessoire. Typiquement, un chapeau porté tout au long du programme ne sera pas considéré comme accessoire mais s'il est volontairement enlevé pendant le programme sera considéré comme un accessoire. Les objets sur la glace, jetés dans le public, placés sur les barrières ou sur les tables des juges sont interdits.
- Les costumes qui contiennent des morceaux qui peuvent tomber sur la glace (plumes, boas, paillettes) sont considérés comme dangereux et donc interdits. Le juge arbitre est responsable des déductions de costumes et accessoires.

Les éléments illégaux sont :

- Les sauts périlleux
- Se coucher ou s'agenouiller à 2 genoux sur la glace de façon stationnaire ou prolongé.